

Liberté individuelle et contraintes matérielles : une approche conceptuelle de la pauvreté énergétique en Belgique

Nathalie Frogneux, Charlotte Luyckx et Françoise Bartiaux

Volume 14, numéro 3, décembre 2014

Transition énergétique : contexte, enjeux et possibilités

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034940ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Frogneux, N., Luyckx, C. & Bartiaux, F. (2014). Liberté individuelle et contraintes matérielles : une approche conceptuelle de la pauvreté énergétique en Belgique. *VertigO*, 14(3).

Résumé de l'article

La pauvreté énergétique a été conceptualisée comme une injustice environnementale par Walker et Day (2012). Notre papier se situe dans le prolongement de cette approche, et l'inscrit de façon critique à l'intérieur de la réflexion menée par Amartya Sen sur les capacités (1999, 2009). Nous montrons combien, d'une part, l'idée de justice de Sen qui repose sur la notion de capacité peut être pertinente pour penser la justice énergétique et environnementale, mais combien, d'autre part, cette approche demeure insuffisante pour penser la transition écologique. Nous proposons un cadre conceptuel dans lequel une voie démocratique de transition serait possible. Pour cela, nous proposons de penser la liberté et l'imagination sociale dans un cadre non libéral avec le concept d'autonomie de C. Castoriadis.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2014



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Nathalie Frogneux, Charlotte Luyckx et Françoise Bartiaux

Liberté individuelle et contraintes matérielles : une approche conceptuelle de la pauvreté énergétique en Belgique

Introduction

- 1 Cet article s'inscrit dans le cadre de la réflexion interdisciplinaire sur la transition énergétique (Rip et Kemp, 1998) et vise à mettre en lien des questions habituellement traitées séparément. En effet, la question de la pauvreté énergétique nous amène à soulever celle de la transition énergétique et ainsi celle d'un cadre politique nécessaire pour amorcer de nouveaux modes de vie. Sans prétendre épuiser cette question ici, nous voudrions fournir quelques outils philosophiques pour entamer une rencontre entre les approches trop souvent séparées de la philosophie de la technique ou de la nature (Jonas, 1990) et de la philosophie sociale et politique, qui s'intéresse à la question de la justice (Sen, 1999, 2009). D'autre part, nous voudrions prendre en considération quelques enjeux économiques (Jackson, 2009) et les recherches de certains ingénieurs de l'énergie (Jeanmart et Possoz, 2013), afin de nous tourner vers un nouvel imaginaire social-historique.
- 2 En effet, la plupart des théories de la justice se centrent sur le social, faisant fi de la question des ressources naturelles. Corrélativement, la question énergétique, souvent abordée comme une question technique, tend à négliger les enjeux sociaux et politiques qui y sont associés. Pour notre part, nous voulons croiser plus étroitement ces deux problématiques en posant ainsi la question de la justice énergétique dans le cadre de la transition énergétique qui devrait, selon nous, supposer un autre rapport social à l'énergie.
- 3 À partir des enjeux sociaux de la pauvreté énergétique, nous souhaitons ainsi offrir de nouveaux outils pour penser une transition acceptable socialement, c'est-à-dire démocratique. La théorie des capacités d'Amartya Sen (1999, 2009) nous permet de poser un cadre pour penser la justice, indissociablement sociale et environnementale. Gardant l'acquis moderne de la liberté tout en tenant compte de la menace que nous faisons peser sur la nature, nous voudrions montrer que seule une solution démocratique peut être envisagée à la crise écologique. Nous montrons combien, d'une part, l'idée de justice de Sen qui repose sur la notion de capacité peut être pertinente pour penser la justice énergétique et environnementale, mais combien, d'autre part, cette approche demeure insuffisante pour penser la transition écologique. Il existe en effet des limites naturelles assez précises à l'intérieur desquelles les questions de justice se posent. Différents scénarios sont publiés par le GIEC. Le dernier rapport fait le constat suivant : si les États veulent pouvoir s'en tenir au seuil de l'augmentation de 2°C à l'échelle mondiale, il leur faut réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 70 % par rapport à 2010 d'ici à 2050, et les éliminer presque totalement d'ici la fin du siècle (GIEC, 2014).

La pauvreté énergétique en Belgique

- 4 La pauvreté énergétique de certaines couches de la population belge nous semble heuristique pour penser beaucoup plus largement cette transition, autant écologique que de justice sociale. Ainsi, les solutions mobilisées pour réduire la pauvreté énergétique des plus fragiles socialement devront aussi contribuer à la transition énergétique et même écologique. Par pauvreté énergétique (terme plutôt utilisé en Belgique francophone) ou précarité énergétique (terme utilisé en France), que nous prenons ici comme synonymes, nous entendons la situation de ceux qui ne peuvent pas se chauffer confortablement dans leur logement. Certaines définitions chiffrées font état des attentes actuelles : 18°C dans l'ensemble du logement et 20°C dans les pièces de vie.

Le cas de la Belgique

- 5 La pauvreté énergétique a été conceptualisée comme une injustice environnementale par G. Walker et R. Day (2012). Pour G. Walker (2012, p. 1), « la justice environnementale est l'entrelacement de l'environnement et des différences sociales – comment pour certains groupes, l'environnement fait partie intégrante de la 'vie bonne', la prospérité, la santé, le bien-être, tandis que pour d'autres, l'environnement est une source de menace et de risque, et l'accès à des ressources comme l'énergie, l'eau et les espaces verts sont limités ». G. Walker et R. Day (2012) ont ainsi souligné que la justice environnementale¹ doit pouvoir tabler sur une (re)-distribution juste et des procédures équitables ainsi qu'une reconnaissance sociale et politique².
- 6 En Belgique, 6 % des ménages, soit 550 000 personnes, ont des arriérés de paiement sur leurs factures énergétiques et pour les ménages sous le seuil de pauvreté, cette proportion s'élève à 16 % (Grevisse et Brynart, 2013, p. 1446). Selon ces auteurs toujours, 7 % des ménages ne parviennent pas à maintenir une température adéquate au sein de leur foyer. En 2009, d'après l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions), cela représentait 5,1 % des Belges, soit environ 550 000 personnes (Huybrechs et al., 2011, pp. 98-101). Pour la frange de la population dont les revenus sont équivalents à la médiane du pays, le montant consacré aux dépenses énergétiques pour le domicile correspond à environ 6 % du revenu du ménage. Pour les revenus appartenant au premier décile, la proportion est de 15 % (Grevisse et Brynart, 2013).
- 7 En Belgique, les logements disponibles sur le marché de la location (dont 24 % sont des logements sociaux) sont réputés être des « passoires énergétiques », impossibles à chauffer adéquatement, car leur principal défaut est le manque d'isolation. Au recensement de 2001, 30 % des logements sont occupés par des locataires (Vanneste et al., 2007). Si l'on se concentre sur les ménages sous le seuil de pauvreté, 60 % d'entre eux vivent dans des logements mal isolés (Grevisse et Brynart, 2013). En outre, « la précarité énergétique se présente quatre fois plus souvent chez les locataires que chez les propriétaires » (Huybrechs et al., 2011, p. 74). Toujours selon l'enquête SILC de 2009, « entre 1999 et 2009, la part du budget des ménages consacrée aux dépenses énergétiques est passée en moyenne de 4,36 % à 5,77 % » (Huybrechs et al., 2011, p. 73).

Les réponses politiques en Belgique francophone

- 8 Mais quelles sont au juste les logiques qui sous-tendent les politiques belges en vigueur pour lutter contre la pauvreté énergétique ? Certaines mesures sociales agissent sur le prix de l'énergie (tarifs sociaux pour le gaz et/ou l'électricité, fonds social chauffage pour le mazout). D'autres visent à protéger l'accès à l'énergie en cas de défaut de paiement (fortes conditions à la coupure de gaz et/ou d'électricité en période hivernale), d'autres encore tentent de réduire la consommation d'énergie en adaptant les logements (primes régionales pour les investissements économiseurs d'énergie ou la rénovation de l'habitat), enfin d'autres mesures tendent exclusivement à transformer les mentalités par la sensibilisation et la formation (guidances sociales énergétiques, désignation de tuteurs en énergie)³. On le voit, les mesures sont nombreuses et les logiques qui les sous-tendent sont parfois bien différentes, et elles n'ont pas toujours les effets croisés de justice sociale et de réduction de la consommation énergétique.
- 9 Par exemple, les compteurs à budget (expression utilisée en Belgique pour les « prepayment meters » anglais) constituent un instrument de politique énergétique inspiré par l'idée que le marché règlera les problèmes de pauvreté énergétique, en l'occurrence ici les factures impayées : les ménages ainsi sanctionnés n'ont accès à l'électricité ou au gaz que par paiement anticipatif, et sans avoir la possibilité de lisser les paiements chaque mois en fonction de leur consommation annuelle moyenne, comme c'est le cas pour les autres consommateurs (Bartiaux, De Menten et al., 2011). Cette mesure à visée économique semble donc aggraver l'injustice sociale.
- 10 Parmi les mesures qui consistent à subventionner les comportements ou les installations moins énergivores, on notera que ces nouvelles installations ne diminuent pas automatiquement la

consommation énergétique globale. Ainsi une étude danoise a montré que les subsides à l'achat de pompes à chaleur pour les résidences secondaires ont abouti à augmenter la consommation totale d'énergie à cause d'une utilisation plus longue et/ou une demande accrue de chaleur (Gram-Hanssen et al., 2012). C'est le fameux effet rebond, l'énergie économisée dans un secteur est dépensée dans un autre, ce qui fait que la demande d'énergie globale ne diminue pas avec des installations moins voraces sur le plan énergétique. En outre, ce mécanisme s'observe moins dans des couches sociales plus défavorisées. Ainsi, plusieurs études britanniques ont montré qu'après avoir bénéficié de travaux de rénovation énergétique, les ménages en pauvreté énergétique pouvaient dans certains cas dépenser la même quantité d'énergie pour chauffer leur logement à une température plus élevée, soit qu'ils n'effectuaient pas de transferts financiers vers d'autres postes incluant une consommation d'énergie, comme le tourisme (Pett, 2009). Dès lors, ces mécanismes de subvention pour de nouvelles installations pourraient être des facteurs accroissant les inégalités sociales.

- 11 En effet, les aides financières et subsides divers profitent principalement aux plus riches, comme l'étude danoise citée plus haut l'indique. En Belgique, K. Maréchal (2009) a montré que les subsides pour les panneaux photovoltaïques accordés par la Région bruxelloise ont été distribués dans les trois communes les plus riches de la Région et pour la Région Wallonne. F. Bartiaux (2011b, pp. 67-69) souligne en outre les injustices de types distributionnel et procédural dans l'attribution des subsides pour les panneaux photovoltaïques et plus généralement pour l'isolation des logements. Il est donc désormais patent que la justice sociale et la réduction de la consommation énergétique peuvent être dissociées.
- 12 Par ailleurs, certaines mesures sociales, prises sans considération du contexte écologique, peuvent s'avérer problématiques non seulement sur le plan environnemental, mais aussi dans un deuxième temps sur le plan social.
- 13 Par exemple les chèques mazout, qui sont octroyés aux ménages les plus pauvres en Belgique, ont-ils pour objectif de réduire la pauvreté énergétique, mais ils demeurent liés aux énergies fossiles et n'induisent pas une réduction de la consommation des ménages. Au contraire, ils permettent aux personnes précarisées de rattraper (relativement !) leur retard par rapport à un niveau socio-économique moyen qui néglige la question de la transition. Ils contribuent alors à une course à la surconsommation qui n'est pas souvent liée à un mode de vie énergivore, mais à la piètre qualité énergétique du logement et des appareils électroménagers et de communication.
- 14 Dans une perspective d'équité, nous pouvons comprendre le fait de chauffer son logement de manière suffisante comme un besoin qu'il s'agit de satisfaire pour tous. La pauvreté énergétique pourrait donc être considérée comme l'absence ou le défaut d'un bien socio-économique premier. C'est alors que l'on sera tenté de répondre par des énergies sans limites, comme l'électricité issue du nucléaire, en opérant bien sûr un calcul du prix de vente qui se réduit au prix de production et externalise largement une part du coût réel sur les générations futures. Mais de cette manière, on crée une injustice sociale majeure entre générations ou cohortes de population.
- 15 En revanche, si nous voulons parvenir à une justice sociale intergénérationnelle, il faudrait calculer le coût réel de cette énergie en internalisant ses coûts secondaires (le retraitement des déchets et l'impact sur la santé) et le répercuter sur son prix de vente. Mais dans ces conditions l'énergie serait tellement coûteuse, qu'elle entraînerait un changement de modèle de consommation.
- 16 Il ressort clairement de ces exemples que les deux problématiques, sociale et environnementale, doivent être pensées conjointement : la transition énergétique doit à tout prix éviter d'augmenter encore les écarts sociaux. Idéalement, elle devrait être une occasion de les réduire. Et la lutte pour plus de justice sociale ne peut se faire en masquant l'existence de la crise écologique, c'est pourquoi un changement de consommation doit être engagé qualitativement (moins tabler sur les énergies fossiles) et quantitativement (réduire la consommation d'énergies fossiles). Cette crise devrait permettre aux personnes les plus précarisées d'être aux premières lignes des stratégies d'adaptation et de changement.

Pour une transition énergétique socialement juste

De l'injustice environnementale à une transition écologique démocratique

- 17 Dans ce contexte où le danger technologique et les limites écologiques sont encore parfois difficilement perceptibles alors même que nous sommes face à l'urgence extrême, des solutions reposant sur des procédures démocratiques peuvent sembler trop lentes. Comment en effet convaincre chacun ? Hans Jonas, qui a eu le mérite de mettre en garde contre les limites naturelles de notre style de vie dès 1979, dans la version originale du *Principe responsabilité* (Jonas, 1990), n'a pas cru que la démocratie serait capable d'intégrer la contrainte écologique. La démocratie représentative semble favoriser l'intérêt commun à court terme, négligeant ou fragilisant les enjeux à long terme et l'intérêt des générations futures. Elle semble bien incapable de décentrement. Dès lors, Jonas en conclut que seule une solution expertocratique serait adéquate pour prendre les mesures requises face à la crise de notre civilisation technologique. Pourtant, les mesures politiques « paternalistes » ou imposées au nom d'une expertise scientifique (et économique) à laquelle le plus grand nombre ne pourrait pas adhérer ou qui ne pourraient imprégner les mentalités que très progressivement, sont elles aussi inacceptables et sans doute peu efficaces à long terme, puisqu'elles ne transforment pas les pratiques sociales.
- 18 Si nous refusons les solutions paternalistes et hétéronomes, si nous pensons que la démocratie est le modèle adapté pour une telle transition, c'est parce qu'elle demande la participation de chacun pour l'établissement d'un choix collectif et que seule une majorité qui s'est autodéterminée peut contraindre une minorité porteuse d'une opinion différente. Cela suppose une authentique culture démocratique. Ainsi la transition énergétique devrait-elle être pensée comme l'occasion de promouvoir un nouveau modèle de société choisi collectivement, qui puisse tabler sur l'acquis principal de la modernité : la liberté. Il faut toutefois que ce concept soit pensé non pas seulement du point de vue de l'individu, mais également collectivement, et en relation avec les conditions de possibilité de son exercice réel.

Limites à prendre en compte pour une transition énergétique juste

- 19 Certes, l'expression « transition énergétique » est polysémique et M. Eames et M. Hunt (2013) attirent l'attention à juste titre sur le fait qu'elle est normative, mais que « une grande partie du pouvoir de ce modèle vient de sa flexibilité d'interprétation puisqu'elle rassemble des vues concurrentes du futur basées sur le nucléaire, la production d'énergie fossile avec capture et stockage du carbone ou des énergies renouvelables intensives en capitaux, comme l'éolien littoral (*off-shore*), jusque des visions fondées sur les réseaux et les équipements intelligents, la microgénération et la réduction de la demande » (Eames et Hunt 2013, p. 49). Chaque scénario implique des coûts et bénéfices socio-économiques différenciés, et sera coproduit par des structures institutionnelles et de gouvernance spécifiques (Eames et Hunt 2013, p. 50).
- 20 Outre la nécessité de diminuer la consommation d'énergie fossile requise pour limiter les effets du réchauffement climatique, il faut mentionner que certains vont jusqu'à penser qu'à l'heure actuelle, aucune source d'énergie de substitution (qu'elle soit non renouvelable comme le gaz de schiste ou même renouvelable comme les éoliennes ou les panneaux solaires) ne peut satisfaire la demande croissante de consommation d'énergie (Jeanmart et Possoz, 2013). Pour d'autres, en revanche, comme D. Arent et al. (2011, p. 412), « le potentiel des énergies renouvelables est présent partout et bien supérieur à deux cents fois la consommation totale actuelle des États-Unis ». Optant par prudence pour la première de ces deux hypothèses, nous proposons de penser les moyens d'une diminution de notre consommation globale d'énergie fossile.
- 21 Par ailleurs, cette diminution ne manquera pas, selon toute vraisemblance, de toucher jusqu'aux axiomes mêmes de notre modèle économique et politique : la crise de l'énergie remet en cause l'un des axiomes de base du modèle économique moderne et l'un des piliers de la vision occidentale du développement, à savoir la croissance économique (Jackson, 2009). C'est donc l'ensemble de notre modèle de société qui est remis en question, et ce constat touche bien évidemment de façon directe le domaine domestique étant donné qu'il représente environ un quart de la consommation globale d'énergie consommée.

Des mesures politiques peu favorables à la transition énergétique

- 22 On a souvent abordé la pauvreté énergétique en termes utilitaristes, c'est-à-dire qu'il s'agissait de procurer des ressources à ceux qui en manquaient en respectant leurs préférences : tous les individus devraient pouvoir disposer de la quantité d'énergie dont ils ont besoin, et si possible d'une part égale, mais toujours en fonction de leurs besoins. L'approche utilitariste met l'accent sur les ressources nécessaires pour satisfaire les préférences du plus grand nombre et sur les revenus comme critères principaux de justice partielle étant donné la complexité des éléments qui interagissent pour générer les situations d'injustice sociale et environnementales (politiques, sociales, économiques...). Mais pour établir ce calcul, il faudrait connaître la situation énergétique de l'ensemble des logements. Or, une telle expertise est coûteuse et les plus fragilisés n'y recourent pas, même si la Région Wallonne finance à 60 % la réalisation d'un audit énergétique : « dans le cas d'une maison unifamiliale ou d'un appartement ayant ses propres systèmes de chauffages et d'eau chaude sanitaire, la prime pour la réalisation d'un audit énergétique est de 60 % du montant de la facture TVA comprise (ou de la note d'honoraires) et ne peut excéder 360 € par audit » (Portail de l'énergie en Wallonie, 2014).
- 23 Visant exclusivement la justice, cette logique utilitariste ne nous paraît pas satisfaisante, car elle n'assure pas la transition énergétique. En effet, elle n'impose aucun frein à la consommation individuelle agrégée et risque même d'entraîner une plus grande exploitation des ressources naturelles au nom de davantage d'équité, puisque son présupposé est que l'utilité de chaque individu augmente lorsque sa part (du gâteau) augmente. On peut alors égaliser les parts en augmentant la taille globale à répartir, pour que toutes les portions individuelles deviennent aussi importantes que la plus grande d'entre elles. Aborder la pauvreté énergétique en ces termes de pure répartition conduit à imaginer des correctifs à la consommation actuelle pour égaliser les différences quantitatives. Il faudrait désormais revoir cette question de la répartition en partant du constat de la taille finie de l'énergie à répartir.
- 24 Pourtant, cette approche repose sur un présupposé : l'énergie comme moyen d'accès à une vie bonne. Mais en augmentant l'accès à des ressources énergétiques, améliore-t-on réellement les conditions de vie ? Dans les années 1970, Ivan Illich mettait déjà cette équation en doute :

« L'équité et l'énergie ne peuvent augmenter en harmonie l'une avec l'autre que jusqu'à un certain point. En deçà d'un seuil déterminé d'énergie par tête, les moteurs améliorent les conditions du progrès social. Au-delà de ce seuil, la consommation d'énergie augmente aux dépens de l'équité. Plus l'énergie abonde, plus le contrôle de cette énergie est mal réparti. Il ne s'agit pas ici d'une limitation de la capacité technique à mieux répartir ce contrôle de l'énergie, mais de limites inscrites dans les dimensions du corps humain, les rythmes sociaux et l'espace vital » (Illich, 1975, p. 10).

- 25 Illich souligne en effet le caractère insidieux de la dépendance à l'égard de l'énergie comme moyen de déployer notre liberté humaine. La limite de cette logique est pour lui double : naturelle et humaine.

Des procédures efficaces pour favoriser la transition énergétique

- 26 À cet égard, la certification énergétique des bâtiments constitue un exemple de politique énergétique de l'Union européenne qui vise à inscrire le parc immobilier européen dans un processus de transition énergétique en le rénovant. Cette certification découle de l'implémentation dans chaque pays européen d'une directive de 2002 (Energy Performance of Buildings Directive – EPBD) revue en 2010. À l'achat ou la mise en location d'un bâtiment, une évaluation énergétique et des recommandations pour améliorer sa performance énergétique sont désormais obligatoires dans tous les pays européens (avec des modalités un peu différentes selon le pays).
- 27 Les études montrent que, jusqu'à présent, l'impact énergétique écologique de cette mesure d'information dirigée vers les acheteurs ou locataires potentiels est très limité et qu'elle est même, le cas échéant, détournée vers des enjeux économiques, puisqu'elle se répercute sur le prix de vente de la maison, sans encourager les nouveaux propriétaires à effectuer des rénovations visant à diminuer leur consommation d'énergie selon les recommandations reçues (Gram-Hanssen et al., 2007 ; Adjei, 2011 ; Bartiaux, 2011 ; Stieß et Dunkelberg, 2013 ; Christensen et al., 2014 ; Bartiaux et al., 2014).

- 28 Or, ce ne sont ni les moyens mis en œuvre, ni la détermination qui ont fait défaut en l'occurrence, car cette mesure de politique énergétique a nécessité pour sa préparation des financements européens et des efforts de recherche très importants, notamment pour standardiser autant que possible le calcul de la performance énergétique de tout logement. Elle illustre pourtant bien les limites d'une politique de sensibilisation et d'information pour faire advenir la transition énergétique par les décisions des consommateurs (voir aussi Shove, 2010) et la 'main invisible' du marché (économique).
- 29 En Belgique, en revanche une mesure capable de combiner une limitation de la consommation et une plus grande justice sociale devrait être prise. La tarification progressive de l'électricité a en effet été décidée par le gouvernement wallon en janvier 2014 et aurait dû être d'application dès le début de l'année suivante, mais est reportée en 2017 pour des raisons de mise en œuvre informatique. Elle se fonde sur deux mesures : une allocation d'électricité gratuite annuelle, variable selon la taille du ménage (entre 400 kWh pour une personne isolée et 800 kWh pour les ménages de sept personnes et plus et pour les clients bénéficiant d'un tarif social spécifique), et une tarification progressive selon la quantité consommée d'électricité (alors qu'à l'heure actuelle, plus on consomme, moins le prix à l'unité est élevé), ce qui permet aux ménages les plus économes de payer moins cher leur électricité. À noter que les personnes se chauffant à l'électricité ou via une pompe à chaleur et les clients professionnels, y compris les agriculteurs, ne se verront pas appliquer la mesure (Gouvernement Wallon, 2014).
- 30 Ce système, dit de la « tarification progressive, solidaire et familiale » est à la fois social et environnemental et a d'ailleurs été largement soutenu par les syndicats, les associations sociales et environnementales. Ainsi, pour le syndicat chrétien, « d'une part, cette mesure réduira la facture d'électricité des personnes à faibles revenus et permettra ainsi de lutter contre la précarité énergétique ; d'autre part, elle incitera les autres catégories de ménages à diminuer leur consommation. » (Becker et Kunsch, 2014).

De l'utilité de l'énergie à la liberté réelle

- 31 Afin d'adopter une perspective plus compréhensive, la théorie des capacités d'Amartya Sen nous semble plus prometteuse, car elle permet de penser notre liberté comme autrement que comme le libre accès à des ressources pour déployer une vie bonne. Pour lui en effet, les modes de vie valorisés ne supposent pas forcément des moyens importants. Il ne s'agit plus de penser l'énergie comme la condition de possibilité de nombreux moyens de vivre, mais plutôt de penser les choix de vie valorisés et ensuite de trouver les moyens variés d'y parvenir (qui ne passent pas toujours par la mobilisation de beaucoup d'énergie).
- 32 La théorie des capacités présente au moins trois avantages pour la transition énergétique : (1) en nous recentrant sur les fins que nous valorisons, elle permet ce faisant d'imaginer des scénarios de transitions qui, tout en permettant une émancipation progressive vis-à-vis des énergies fossiles, nous engagent dans une voie qui laisse entière les fins humaines fondamentales librement évaluées par les individus. (2) En s'attachant à une justice qui respecte les choix des sujets libres, elle pose que toute solution doit être démocratique. A. Sen souligne en effet que les régimes autoritaires créent des effets pervers qui les empêchent d'atteindre leurs objectifs. (3) Penser la liberté comme « épaisse » et pas seulement comme absence de contrainte fait que pour lui la liberté apparaît comme un moyen et une fin dans la gestion de la crise, tant écologique que sociale.
- 33 Par conséquent, l'approche des capacités (d'Amartya Sen et Martha Nussbaum) permet un découplage entre les besoins humains fondamentaux et l'accès aux énergies fossiles, et ce découplage nous permet de prendre distance avec l'interprétation des situations de précarité énergétique sous l'angle d'un ensemble de « fuel needs » inassouvis (Boardman, 2010, p. 48). Elle nous permet de sortir le recours aux énergies fossiles du cadre donnant comme réponse unique à toute une série de besoins (par ailleurs eux-mêmes, en partie créés par ce cadre socio-culturel).
- 34 L'un des points cruciaux développés par le théoricien du développement Amartya Sen consiste à définir le développement à partir d'une distinction entre les fins et les moyens en vertu de laquelle l'horizon de développement d'une population ne peut être calculé exclusivement

en terme d'accroissement du revenu (ou du PIB). A. Sen propose de casser l'équation, qui fonctionne comme un dogme moderne, selon laquelle la prospérité économique coïncide avec davantage de liberté réelle. Autrement dit la prospérité économique doit être interrogée : est-elle vraiment le moyen d'atteindre davantage de liberté et de quelle liberté voulons-nous ?

La transition énergétique vue sous l'angle des capacités

- 35 Pour A. Sen, la pauvreté entraîne fondamentalement une privation de capacités de base. Il est possible de la comparer aux cas de famines par exemple, qui interpellent A. Sen transversalement et avec insistance au fil de son œuvre : les famines ne doivent pas être interprétées exclusivement comme privation inacceptable de matières premières brutes, mais comme un ensemble complexe de privations de libertés diverses, à commencer par la privation de liberté politique (en effet, nous dit A. Sen, la plupart des famines ont lieu dans des pays régis par un système non démocratique). La réflexion sur la pauvreté, selon A. Sen, ne peut être conçue de façon indépendante des structures politiques, économiques et sociales à l'intérieur desquelles elles se déploient⁴. À quoi nous voudrions ajouter les conditions écologiques ou écosystémiques. Ce qu'il faut en effet éviter, c'est que l'indigence ne soit imposée par un manque de considération du cadre écologique.
- 36 Cette représentation de la pauvreté économique nous informe donc sur la façon de nous rapporter au cas particulier de la pauvreté énergétique. Il nous semble évident que, de la même façon que le revenu, l'accumulation ou la richesse sont pour A. Sen un moyen en vue d'une fin et non une fin en soi, il en va de même de l'énergie en général qui est un moyen d'accès à certains fonctionnements (se chauffer, se déplacer, se loger...) et donc à certains choix globaux de vie bonne (par exemple pouvoir mener une vie de chercheur universitaire) ; et *a fortiori* il en est ainsi des énergies fossiles (qui ne sont qu'un moyen parmi d'autres d'atteindre le fonctionnement « être chauffé adéquatement »). Le fait d'être bien nourri ou bien chauffé apparaît ainsi comme un fonctionnement ou un moyen d'existence (un bien premier dirait J. Rawls), qui peut être un moyen, mais aussi un bien en soi et pourtant pas encore un bien ultime. Certains fonctionnements sont élémentaires (se nourrir, échapper aux maladies évitables, se chauffer), d'autres complexes (participer à la vie politique, jouir d'une estime de soi). Or, les capacités reposent toujours sur des fonctionnements complexes et non stratifiés ou ordonnés hiérarchiquement. Ainsi travailler peut être le moyen de s'épanouir intellectuellement et d'étendre ses relations sociales, tout en offrant des moyens financiers pour réaliser des passe-temps qui équilibrent la vie.
- 37 A. Sen distingue deux dimensions de la liberté : (1) la possibilité d'œuvrer à nos objectifs raisonnables, c'est-à-dire à ce à quoi nous tenons, ce que nous valorisons ; et (2) le processus de choix lui-même, c'est-à-dire la possibilité d'être actif dans les valeurs que nous choisissons. La première insiste sur les ouvertures possibles, *la possibilité de faire quelque chose*, la seconde sur *la possibilité de choisir librement de faire quelque chose*, que nous nommons ici, avec un accent castoriadien « processus d'autonomisation du sujet ». Tandis que la première conception de la liberté se concentre sur le résultat final, la seconde prend la liberté dans un sens plus global en incluant le processus par lequel un résultat final est obtenu et permet de comprendre pourquoi une cage dorée peut être synonyme de prison, et ainsi pourquoi des pratiques écologiques justes issues de politiques paternalistes peuvent être insatisfaisantes pour les individus, et inefficaces, car peu internalisées. Ainsi, bien que conséquentialiste (puisqu'elle vise à réduire les écarts sociaux), cette approche accorde aussi, un intérêt spécifique aux procédures de justice. Deux actions aux conséquences identiques seront pourtant plus ou moins justes en fonction du degré de liberté individuelle qu'elles mobilisent. Dans cette optique, celui qui choisit pour des raisons esthétiques de préférer un logement mal chauffé qu'une habitation fonctionnelle ne se trouve pas dans la même situation que celui qui subit le froid. Seules les mesures environnementales prises avec l'adhésion des intéressés, c'est-à-dire choisies et pas subies, peuvent être considérées comme justes. Les capacités désignent donc la liberté réelle des individus qui disposent de la possibilité d'accomplir les choix de vie qu'ils valorisent et de les réaliser.
- 38 L'avantage d'un individu par rapport à un autre est donc jaugé, pour A. Sen, non pas en fonction de ses revenus (prospérité économique et liberté réelle pouvant parfois diverger) ou

de l'utilité individuelle, mais en fonction de sa capacité à faire les choses qu'il a raison de valoriser (Sen, 1999) capacité qui intègre les deux aspects de la liberté (résultat et processus) : « Contrairement aux modes de pensée reposant sur l'utilité ou les ressources, l'approche par les capacités juge l'avantage d'un individu à sa capacité de faire les choses qu'il a raison de valoriser. [...] Ici l'attention se concentre sur la liberté [que cette personne] a vraiment de faire ceci ou d'être cela – ce qu'il lui paraît bon de faire ou d'être. » (Sen, 2010, p. 284)⁵.

39 L'objectif d'une théorie de la justice doit être, dans ce contexte, de permettre l'exercice effectif d'une pluralité de fonctionnements (ou accomplissements), au service de l'amélioration des capacités réelles des individus de mener à bien leurs projets de vie.

40 Considéré comme un moyen parmi d'autres et non comme le seul moyen ou bien sûr comme une fin en soi, le revenu apparaît dès lors seulement comme l'un des vecteurs d'accroissement de la liberté réelle des personnes – ou capacité – au côté d'une série d'autres moyens qui ne peuvent faire l'objet d'un calcul monétaire, comme l'éducation, le fait d'habiter dans un espace démocratique, l'accès aux soins de santé, etc. De la même façon, pour A. Sen, la pauvreté ne désigne pas seulement une faiblesse – voire une inexistence – de revenus ou de ressources, mais plus fondamentalement une privation de capacités, c'est-à-dire de liberté réelle pour vivre selon ses choix. Des revenus supérieurs ne garantissent pas toujours l'accès à davantage de liberté réelle, quand par exemple la personne souffre d'un problème de santé..

41 Dès lors, si A. Sen ne propose pas une solution méthodologique clef-sur-porte (ou clef-en-main) pour mener à bien une étude portant sur la justice environnementale en général ou la pauvreté énergétique en particulier, il offre, par contre, une notion de liberté apte à poser des bases théoriques d'une transition énergétique démocratique et soucieuse de réduire les inégalités environnementales. En effet, sans poser un projet révolutionnaire et radicalement utopique, A. Sen part des débats actuels pour induire un changement dans notre conception de l'économie pour davantage de justice sociale (Sen, 2014). Mais il nous permet de poursuivre notre double objectif d'une plus grande justice environnementale et d'une transition vers un autre type de consommation énergétique.

42 Appliqués au champ théorique recouvrant les questions de justice environnementale, trois points centraux peuvent être épinglés à partir de la démarche d'Amartya Sen :

- *Premièrement*, selon l'approche des capacités, nous pouvons dire de la réflexion portant sur la justice environnementale qu'elle doit privilégier la voie empirique comparative de situations de vie réelle telles que les gens les connaissent. En outre, elle procède négativement, c'est-à-dire non pas en affirmant ce que serait la justice, mais en écartant ce qui apparaît comme injuste. En effet, il s'agirait d'identifier et de refuser les injustices réelles relatives, plutôt que chercher à proposer une définition universelle et abstraite ou formelle de la justice du point de vue strictement institutionnel, et assume par conséquent son caractère imparfait, incomplet et lacunaire.
- *En second lieu*, la réflexion menée par A. Sen portant sur la base informationnelle de la justice nous semble essentielle. La justice comprend de nombreuses dimensions dont il nous faut tenir compte : l'information requise pour établir si une mesure est juste doit donc être large. Alors, elle nous engage sur la voie d'une approche qui ne réduit pas la description de situations d'injustices à des relations sociales ou de redistribution des richesses, mais à un cadre plus large où de nombreux autres facteurs sont pris en compte. L'environnement n'apparaît pas seulement comme un ensemble de ressources à redistribuer, mais comme le cadre que la justice doit prendre en compte. Ce faisant, la perspective d'A. Sen confère un soutien solide aux thèses développées par Gordon Walker (2012, pp. 42-52). Ce dernier met en effet l'accent sur l'importance d'aborder les injustices environnementales non seulement du point de vue de la justice distributive (qui s'intéresse à la répartition des ressources), mais également du point de vue de la justice procédurale (qui porte sur l'importance des procédures de participation dont doivent pouvoir jouir les individus, et dont l'absence favorise ou renforce les situations d'injustice) tout en intégrant les questions de reconnaissance des individus ou des collectivités concernés par les situations d'injustice (Fraser, 2005 ; Honneth, 2013). G. Walker et R. Day (2012) montrent combien la pauvreté énergétique affecte

ceux qui en souffrent sur ces trois dimensions. Ces trois niveaux de justice qui doivent, selon G. Walker, impérativement être appréhendés conjointement pour parvenir à une intelligence de la complexité des paramètres en jeu, reflètent adéquatement, à notre sens, l'intuition d'A. Sen en faveur d'un élargissement de la base informationnelle. Favoriser l'accroissement des capacités des individus victimes d'une injustice environnementale suppose l'identification de ces différentes dimensions, et ne peut en aucun cas être réduit à l'une d'elles. À cet égard notons que les capacités d'A. Sen peuvent être vues soit comme une quatrième façon de définir le concept de justice, aux côtés de la justice distributive, de la justice procédurale et de la justice comme reconnaissance (Voir Scholsberg, 2004), soit comme un cadre à l'intérieur duquel ces trois conceptions de la justice doivent être abordées (Walker, 2012, p. 52). Seule la seconde option nous semble théoriquement défendable, car les positions d'A. Sen se situent à un niveau « méta » ou second de réflexion vis-à-vis des trois théories de la justice, renvoyant, selon notre analyse, davantage à la question de la base informationnelle.

- *Troisièmement*, le couple conceptuel « capacité – moyens de son accomplissement » revêt un intérêt particulier pour éviter de se focaliser sur de faux objectifs. Ainsi, ce qu'il faut favoriser et préserver, c'est la capacité définie par les intéressés eux-mêmes, et pas les moyens de son accomplissement ou fonctionnements (*functionnings*) comme tels qui peuvent n'être que temporaires ou mal adaptés et finalement hétéronomes. C'est autrement dit le fait de se sentir au chaud et pas le fait de pouvoir se chauffer.

Les capacités amoindries par la pauvreté énergétique

43 Dans la perspective des capacités, il semblerait dès lors peu opportun de vouloir fournir du mazout à tous de manière égale, comme si la possession de mazout ou de gaz était une fin en soi. Parler d'*energy poverty* est donc déjà plus approprié que de parler d'*energy need*, car cette expression désigne un besoin en énergie non comblé (qui diffère d'un besoin en ressources fossiles non comblé dans la dialectique fin-moyen). Néanmoins, une telle expression risque de nous fourvoyer quant à nos priorités si les capacités elles-mêmes qui sont désignées comme amoindries par un déficit « énergétique » ne sont pas identifiées et explicitées.

44 Comprendre la façon dont sont concrètement et structurellement générées des situations réelles d'atrophie de capacités dans un contexte sociopolitique opulent (si on le compare à d'autres endroits du globe) nous encourage à nous interroger sur les causes d'une telle situation et sur les facteurs propices à leur occurrence. Un rapport élaboré sur la précarité énergétique en Belgique en 2011 dresse une liste de causes que l'on peut associer à l'existence de situations de pauvreté énergétique (Huybrechts et al., 2011, pp. 14-35) : l'insuffisance des revenus et la qualité médiocre de l'isolation du logement sont épinglées en premier lieu. Le niveau d'instruction joue également un double rôle en tant qu'il a, d'une part, un impact sur le revenu, et d'autre part, qu'il peut entraver – surtout dans le cas des personnes analphabètes – la possibilité pour ces personnes de traiter les factures et les modes d'emploi des systèmes de chauffage ou d'électricité. Un faible niveau d'instruction constitue également un obstacle à l'acquisition des connaissances de base en matière d'efficacité énergétique ou encore à la recherche positive d'information sur les tarifs. Certains comportements spécifiques des personnes précarisées sont également évoqués, comme une tendance à passer plus de temps à domicile, le fait d'avoir un rapport au temps « décalé » par rapport à la norme sociale, qui peut constituer une entrave (à l'accès aux guichets d'information pour l'énergie par exemple). La culture joue également un rôle déterminant selon l'étude mentionnée, et notamment l'influence de la culture de la consommation chez les personnes précarisées qui génère des dépenses excessives ou des situations d'endettement. Par ailleurs, sur le plan des relations sociales, les auteurs de l'étude constatent que les personnes en situation de précarité sont souvent plus isolées que la moyenne de la population, ou entourées de personnes se trouvant elles-mêmes en situation de précarité ne pouvant dès lors ne pas leur apporter d'aide matérielle. Cet isolement se traduit également par une non-participation à la vie associative socioculturelle qui entraîne à son tour une mauvaise connaissance de l'espace public et de la nécessité d'une transition énergétique. Parmi les facteurs corrélés à la pauvreté énergétique se trouve

également la libéralisation du marché de l'énergie qui, sans faire baisser substantiellement le prix de l'énergie, a grandement complexifié les procédures et multiplié les acteurs. Ceci a eu comme conséquence d'engendrer un coût élevé en recherche d'informations et de démarches administratives. Le dernier facteur identifié par l'étude, et sans doute l'un des plus évidents, est celui du prix de l'énergie qui varie en fonction du vecteur énergétique utilisé, du fournisseur choisi et de la consommation du ménage.

Une palette d'incitants plus complexes répondant à une base informationnelle large

- 45 Pour croiser plusieurs capacités et pour croiser les capacités de plusieurs personnes (usagers, fournisseurs, producteurs...), on pourrait concevoir des incitants financiers graduels relatifs à des critères qualitatifs et quantitatifs. Par exemple, pour la construction ou la rénovation et l'isolation du logement (toit, châssis, chauffage à pellets, géothermie, panneaux solaires...), c'est-à-dire des primes à la rénovation, il serait possible de tenir compte non seulement de critères techniques à des fins écologiques comme la performance énergétique en terme d'isolation de la maison (comme c'est le cas le plus souvent maintenant), mais aussi des critères écologiques de fabrication (leur fabrication est-elle économe, utilise-t-elle des ressources renouvelables ?) et des critères sociaux de construction (quel type d'emploi est mobilisé ? Les travailleurs sont-ils reconnus ? protégés ?), mais aussi de transport (fabrication locale).
- 46 Alors, dans la perspective informationnelle élargie, on pourrait imaginer des critères de subvention tenant compte : du coût énergétique (quantité) engendré, du type de ressources énergétiques mobilisées (qualité), de la pollution entraînée par le produit (le coût écologique pour s'en débarrasser), du coût social (comment sont traités les fabricants ? mais à l'inverse une production engageant une grande répartition des bénéfices sociaux serait mieux soutenue), de l'impact écologique lié au transport (des matériaux ou des produits finis), de la durabilité espérée des investissements (contre les coûts importants pour un très court terme), du rapport entre le volume et le nombre d'occupants du logement.
- 47 On peut imaginer des mécanismes d'incitants de deux types pour ceux qui appliquent ces critères : soit subventionner les producteurs (sous certaines conditions), soit subventionner les acheteurs ou consommateurs. Et pourquoi ne pas imaginer également des pénalités et ne pas (sur)taxer les producteurs de produits polluants et subventionner la consommation de produits qui répondraient à la liste de critères ci-dessus ? Certes, la mise en œuvre de critères aussi nombreux rendrait le calcul des incitants compliqué et graduel – et certains n'hésiteront pas à le trouver irréalisable – mais il serait aussi sans doute plus juste.
- 48 Sans doute avons-nous en Région Wallonne, un instrument de ce type mis sur pied en 2012 : c'est « l'écopack »⁶, un emprunt à 0 %, sans acte chez le notaire, ni de frais de dossier, destiné aux ménages wallons désireux d'améliorer la performance énergétique de leur habitation par des travaux de rénovation. Un conseiller (appelé écopasseur⁷) se rend sur place pour proposer les travaux les plus adéquats. La durée de remboursement varie en fonction des revenus et de la situation familiale. Il n'y a pas d'acte chez le notaire ni de frais de dossier. L'écopack n'est octroyé ni pour les résidences secondaires, aux propriétaires ou aux locataires disposant de revenus situés dans le décile supérieur. Il doit porter sur un bouquet de deux travaux au minimum, dont au moins un travail de performance énergétique (visant à améliorer l'isolation ou l'efficacité énergétique)⁸. Tous les travaux couverts par l'écopack contribuent à la réduction des consommations énergétiques⁹. En outre, la plupart des travaux ainsi financés donnent droit à une prime wallonne calculée sur la base des revenus du ménage et sur différents critères techniques, en outre ces primes sont majorées pour les ménages à revenus modestes. Notons encore que des « surprimes » forfaitaires existent pour les travaux d'isolation réalisés dans des matériaux, ou si la résistance thermique est spécialement élevée¹⁰. Ces primes complémentaires peuvent être immédiatement déduites des mensualités du remboursement. À noter également que certains travaux (comme l'isolation du toit ou des conduites d'eau chaude) peuvent être réalisés par le demandeur lui-même. En résumé et d'après les promoteurs, « l'écopack, c'est tout bénéfice pour le confort et le portefeuille des ménages wallons, la relance de l'économie wallonne, la planète »¹¹ !

49 L'approche d'A. Sen nous encourage à endosser une vision globale du problème de la précarité énergétique qui décloisonne le raisonnement et ouvre des possibles : l'objectif que tous disposent de suffisamment d'énergie pour atteindre les 20°C standards ne doit pas constituer l'unique critère devant être pris en compte pour lutter contre la précarité énergétique. Il faut plutôt favoriser les mesures qui permettent aux plus démunis d'augmenter leur palette de choix durables dans des directions diverses, laissant un espace pour la création sociale : miser prioritairement sur la qualité des logements pour diminuer les besoins en énergie, encourager les commerces de proximité et la proximité des logements sociaux vis-à-vis du centre-ville... Ce cadre permet par ailleurs également de comprendre les liens entre des initiatives, *a priori* éloignées du problème de la précarité énergétique, et qui pourtant font partie d'un même ensemble de problèmes, puisque nous avons vu que les vulnérabilités associées à la précarité énergétique étaient l'isolement social et géographique, le manque d'instruction ou encore l'analphabétisme. La théorie d'A. Sen nous invite à décloisonner des initiatives et à endosser une conception plus holiste du travail social : favoriser le lien social, promouvoir l'éducation continue et l'alphabétisation par exemple sont, dans un sens, des initiatives qui contribuent également à enrayer la précarité énergétique.

La liberté portée par ses conditions

50 Comme nous venons de le montrer, l'approche d'A. Sen présente différents avantages pour poser le cadre d'une réflexion sur la justice environnementale. Accueillante à une pluralité de visions de la vie bonne et soucieuse de respecter la liberté des personnes, elle nous permet de poser la question politique fondamentale, celle des fins, plutôt que d'encourager une focalisation sur les moyens actuellement en vigueur. Ce faisant, elle permet de sortir d'un réductionnisme marchand et d'élargir considérablement le champ de réflexion de la pauvreté énergétique, en l'orientant vers une vision alternative du développement.

51 Cependant, il nous apparaît que ce cadre des capacités reste encore trop centré sur des questions sociales du développement humain, abstraction faite de notre « condition de terrien » (comme le dirait H. Arendt) et qu'il est en outre trop individualiste, au sens où l'articulation entre l'exercice des libertés individuelles et des libertés collectives dans le cadre écologique n'est pas suffisamment explicite.

52 En effet, A. Sen intègre la question non pas de la nature, mais de l'environnement selon le critère de la « liberté durable », qu'il définit comme « le maintien et si possible l'extension, des libertés et capacités concrètes dont jouissent les gens aujourd'hui « sans compromettre la capacité des générations futures » d'avoir une liberté semblable ou supérieure. » (Sen, 2010, p. 307). Mais cet impératif est-il suffisant pour sortir des impasses énergétiques ? La focalisation sur la liberté de mettre en œuvre les projets de vie évalués individuellement comme raisonnable permet-elle, à elle seule, d'orienter les comportements vers une plus grande soutenabilité ? Qu'en est-il, dans un contexte d'interdépendance écosystémique, des projets de vie qui, bien que raisonnables ou rationnels, induisent un mode de vie trop énergivore ?

53 À cet égard, bien que critique sur un nombre important de points vis-à-vis de la vision moderne de l'économie et du développement, l'approche d'A. Sen est bel et bien héritière de cette tradition de la souveraineté, et du partage entre nature et société, qui pense la sphère sociale indépendamment des conditions de possibilité naturelles à l'intérieur desquelles elle s'inscrit inévitablement (Flipo, 2005)¹². Cette vision d'une liberté souveraine alimente ce que Latour appelle le Grand Partage entre l'homme et la nature, que l'on peut considérer comme la pierre angulaire de la vision moderne du développement (Latour, 1991).

54 Pourtant, il nous semble possible, à partir des capacités d'A. Sen de faire un pas au-delà de ce grand partage vers une autre conception de la liberté capable de se penser au sein d'une nature finie, et ainsi de penser la transition énergétique comme nécessairement démocratique. Nous nous inspirons ce faisant d'une conception de la liberté qui pourrait aussi avoir des accents merleau-pontiens, une liberté comme reprise plutôt que comme détachement ou opposition (Merleau-Ponty, 1945). Tout comme Hannah Arendt (2002), celui-ci pense en effet que les diverses déterminations ou contraintes sociales ou corporelles ne sont pas autant de limitations

ou de négations de la liberté, mais sont au contraire les conditions de possibilité de celle-ci, ce sur quoi elle peut s'élever.

"Je suis une structure psychologique et historique. J'ai reçu avec l'existence une manière d'exister, un style. (...) Et cependant, je suis libre, non pas en dépit ou en deçà de ces motivations, mais par leur moyen. Car cette vie signifiante, cette certaine signification de la nature et de l'histoire que je suis, ne limite pas mon accès au monde, elle est au contraire mon moyen de communiquer avec lui » (Merleau-Ponty, 1945, p. 519).

55 Nous trouvons ainsi sous la plume de Tim Jackson, économiste reconnu pour ses recherches sur les indicateurs de prospérité alternatifs au PIB, l'expression de cette critique de l'approche d'A. Sen :

« Il y a des raisons de ne pas nous concentrer trop exclusivement sur la liberté. Dans un monde limité, certains types de libertés sont soit impossibles, soit immoraux. La liberté d'accumuler indéfiniment des biens matériels est l'une de celles-là. Les libertés d'acquiescer une reconnaissance sociale aux dépens du travail des enfants dans la chaîne de production, de trouver un travail intéressant au prix de l'effondrement de la biodiversité, ou de participer à la vie de la communauté aux dépens des générations futures pourraient en être d'autres » (Jackson, 2009, p. 58).

56 Deux types de facteurs, dans la perspective de T. Jackson, doivent constituer le cadre à l'intérieur duquel une palette plurielle de capacités peut être déployée : d'une part le caractère fini des « ressources écologiques à l'intérieur desquelles la vie sur Terre est possible » et, d'autre part, « l'échelle de la population mondiale » (Jackson, 2009, p. 58).

57 L'objectif d'une vision durable de la prospérité et du développement doit donc mettre en relation l'idée chère à A. Sen d'un accroissement des capacités réelles des individus, et l'établissement de limites en relation avec l'impact de nos activités sur l'environnement et la vie sociale. Cela nous engage, dans la perspective ouverte par Tim Jackson, sur la voie d'une vision différente de la prospérité : « une vision où chacun a la possibilité de s'épanouir, où il est possible d'atteindre une meilleure cohésion sociale, d'accéder à des niveaux de bien-être supérieurs tout en réduisant notre impact matériel sur l'environnement » (Jackson, 2009, p. 49).

58 Nous voici donc arrivés à la conclusion que la pauvreté énergétique devrait trouver une solution qui permette de penser autrement notre liberté réelle et la manière dont nous concevons la vie bonne.

L'autonomisation individuelle et collective

59 En 1980, le philosophe, économiste et psychanalyste français d'origine grecque, Cornélius Castoriadis (Castoriadis et Cohn-Bendit, 2014) développait une vision de la crise écologique qui reste, aujourd'hui encore, d'une étonnante actualité, non seulement en raison de son diagnostic de la crise, mais aussi parce qu'il nous offre des outils conceptuels de première importance pour en sortir. D'abord parce que Castoriadis pense d'emblée la liberté comme capacité d'autonomie et donc d'autolimitation, ensuite parce qu'il n'oppose pas la liberté individuelle à l'autonomie collective, enfin parce qu'il permet d'envisager les transformations des significations imaginaires sociales comme le résultat d'une création constante.

L'auto-institution du social historique

60 Castoriadis propose une conception de la liberté non pas comme souveraine, mais comme un processus d'autonomisation. Partant d'une situation instituée, l'autonomie au sens étymologique sera la capacité de se donner à soi-même ses propres lois et ainsi à s'autolimiter, à s'auto-modérer, en instituant le cadre qui la limite (en l'occurrence des lois, des incitants financiers ou encore des normes de rénovation, mais aussi de nouveaux modes de vie...). La liberté devrait dans ce cas être pensée indissociablement comme individuelle et collective, comme un processus d'autonomisation qui intègre l'autolimitation, individuelle et collective, dans un cadre naturel fini et même menacé. Castoriadis appelle ce processus d'autonomisation praxis : « Nous appelons praxis ce faire dans lequel l'autre et les autres sont visés comme êtres autonomes et considérés comme l'agent essentiel du développement de leur propre autonomie. » (Castoriadis, 1975, p. 112) Or, cette limite qui lui est inhérente n'est pas pour elle un obstacle, mais sa condition. C'est davantage l'excès, l'absence de limite et

démémoire qui la menacent. Accepter que la liberté soit toujours un processus d'autonomisation qui s'exerce réflexivement dans un cadre donné, c'est-à-dire dans un ensemble de conditions, tel est l'enjeu contemporain, sur lequel nous nous accordons avec lui.

61 Soulignant le caractère social-historique de toute existence humaine ainsi que son étayage sur la strate naturelle, il montre à quel point l'ensemble de nos besoins "fondamentaux" et les modalités de leur satisfaction varient. Si la vie humaine n'est jamais "nue" et purement physiologique, il n'existe en effet pas de besoins « naturels » ou de dépendances « intangibles », au sens où ils seraient dépourvus d'institutionnalisation. Au contraire : « chaque société crée un ensemble de besoins pour ses membres et leur apprend que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, et même ne peut être matériellement vécue, que si ces besoins-là sont satisfaits » (Castoriadis, 2014, p. 32). Chaque société institue ce qu'elle juge nécessaire comme « besoins » (c'est-à-dire ce qui requiert une satisfaction) et fonctionne ensuite comme si ceux-ci étaient nécessaires et ne pouvaient dès lors être remis en question. Or, si le propre de toute société est d'instituer des significations, les modes de vie et les pratiques instituées peuvent être remis en question par un nouvel imaginaire instituant. La force de Castoriadis est certainement de penser indissociablement cet imaginaire comme individuel et collectif.

62 Nous voyons à quel point l'imaginaire social imprègne l'imagination individuelle, mais celui-ci travaille aussi le social, car il ne s'y réduit jamais. C. Castoriadis établit entre eux une relation circulaire, qui laisse ouvert un espace de liberté pour la création de nouvelles formes social-historiques. La liberté individuelle tient en effet à la capacité réflexive et de remise en question de la pensée héritée et des institutions sociales instituées : elle agit dans une reprise du donné qui l'a façonnée. En effet, si la société ne nous donnait pas les moyens de la remettre en question, individuellement et collectivement, elle échouerait puisqu'elle aurait anéanti notre liberté et notre créativité, c'est-à-dire notre capacité d'instituer de nouvelles formes sociales historiques. C. Castoriadis pense donc la liberté individuelle et la liberté collective dans un rapport circulaire, puisqu'elles se façonnent l'une l'autre sans se réduire l'une à l'autre. L'autonomie individuelle se gagne donc sur fond d'hétéronomie dans un processus incessant de reprise et de critique. Mais elle est circulaire également dans la mesure où elle ne se gagne qu'au sein du social, jamais en s'y opposant ou en réduisant son importance.

63 Tout l'enjeu pour notre génération qui a pris la mesure de la crise environnementale consiste alors à adopter une attitude critique, afin de remettre en question les besoins institués et de sortir d'une perspective hétéronome pour construire de façon autonome de nouveaux besoins et de nouveaux modes de vie (voir aussi Bartiaux, Frogneux et al., 2011). Plutôt que de voir notre maîtrise des énergies fossiles comme une force, nous pourrions les envisager comme une dépendance, comme le faisait Ivan Illich dès les années 1970. Autrement dit, il s'agit de retrouver la force instituante qui nous permet de remettre en question les institutions existantes.

Institution de nouvelles pratiques sociales

64 Ce que Castoriadis nous permet de penser grâce à sa conception de l'institution (du langage aux moyens de transport), c'est la transition vers de nouvelles pratiques sociales, puisque nous instituons notre mode de vie, mais aussi les moyens matériels de sa réalisation. Pour le dire dans un autre paradigme, nous instituons des pratiques sociales et nous pouvons donc en créer de nouvelles. Pour T. Schatzki (1996 : 89), une pratique est soit une performance, soit une entité coordonnée, c'est-à-dire « une connexion de faires et de dire se déployant temporellement et dispersée spatialement » avec des « composantes-clés de cette connexion [...] qui lient les faires et les dire dans le but de constituer une pratique » (Warde, 2005 : 139). T. Schatzki identifie trois composantes-clés de cette « connexion de faires et de dire » : les connaissances ('know-how') et routines, les règles institutionnalisées, et les structures téléo-affectives, qu'il définit ainsi : « les fins, projets, tâches, objectifs, croyances, émotions et humeurs » (1996 : 89). Plusieurs auteurs, dont T. Schatzki (2010) lui-même, soulignent la pertinence d'intégrer une quatrième composante-clé de cette « connexion de faires et de dire », à savoir la structure matérielle, les produits disponibles et les arrangements techniques. Cette composante technique paraît spécialement pertinente dans les études de sociologie de l'énergie (K. Gram-Hanssen, 2010). Ces pratiques constituent donc l'unité de toute analyse, et elles sont toujours sociales – c'est une tautologie selon A. Reckwitz (2002 : 250) – puisqu'elles sont

socialement établies et standardisées (instituées dirait Castoriadis) jusqu'à un certain point. Il en est de même de ces composantes-clés qui soutiennent les pratiques.

65 À partir de ce cadre théorique, E. Shove et al. (2012, p.163) conceptualisent le changement de pratique par plusieurs processus conjoints : « la distribution et la circulation [d'objets ou d'infrastructures] matériels, de compétences et de significations » (soit trois des composantes-clés d'une pratique présentées ci-dessus – ces auteurs ne prenant pas en compte la composante-clé des règles institutionnalisées), la reconfiguration des « relations entre pratiques », la recomposition des « carrières de pratiques et de ceux qui les portent » et le « fait de forger et de briser certains des liens, des relations, des réseaux et des partenariats impliqués ». Pour traduire ces théories des pratiques sociales en instruments de politique énergétique, F. Bartiaux et al. (2014) proposent plusieurs voies : renforcer chacune des composantes-clés, développer des synergies entre elles, et intégrer de nombreuses pratiques disparates en quelques « pratiques intégratrices », que T. Schatzki (1996, p. 103) définit comme « un ensemble de faire et de dire liés par des compréhensions, des règles explicites, et une structure teleoaffective [commune] ». Il est donc utile de mener ensemble des mesures d'éducation et d'information (pour convaincre), des mesures coercitives (par des normes et des pénalités) et des mesures incitatives (économiques pour transformer les équipements matériels).

66 Se pose effectivement, dans cette optique, la question de savoir concrètement comment articuler les niveaux de décision pour engager la transition énergétique. Bien sûr, les bouleversements ainsi induits comportent des risques politiques majeurs susceptibles d'encourager des replis identitaires et des modèles politiques dictatoriaux. J. Urry (2010) ne craint pas exemple la montée en puissance de seigneurs de guerre régionaux.

67 La surconsommation d'énergie supposée structurellement par le modèle de société consumériste engendre, et engendrera davantage dans les années à venir, des situations de dépendance et de concurrence énergétiques et selon A. Giddens (2011, p. 230), « des conflits à large échelle restent possibles, qui amèneront peut-être l'usage d'armes de destruction massive ». Dès lors, « une des choses qui pourraient mettre par terre le système social occidental ce n'est pas la « paupérisation » absolue ou relative, mais, par exemple, le fait que les gouvernements ne puissent plus fournir aux automobilistes de l'essence » (Castoriadis, 2014, 33).

68 C'est pour cela que derrière la crise de l'énergie se niche un ensemble plus vaste de questions qui touchent le fonctionnement politique et social de nos sociétés. C. Castoriadis croit qu'il est possible de modifier notre imaginaire social historique de manière démocratique : « La crise de l'énergie n'a de sens comme crise, et n'est crise, que par rapport au modèle présent de société. C'est cette société-ci qui a besoin, chaque année, de 10 % de pétrole ou d'énergie de plus pour pouvoir continuer à tourner. Cela veut dire que la crise de l'énergie est, en un sens, crise de cette société » (Castoriadis, 2014, 34). Et la crise doit s'entendre comme un passage vers un autre imaginaire social-historique auxquels adhèrent les individus.

Des libertés individuelles et collectives qui se renforcent mutuellement

69 Soulevons encore une tension. Nous avons affaire désormais à un défi qui suppose de gérer deux mouvements contradictoires : l'un centripète et l'autre centrifuge. Il y a en effet une tension entre le fait d'être tous « dans le même navire planétaire », aux prises avec une condition commune, et celui de respecter les modes de vie divergents, librement choisis et valorisés. En effet, l'idéal pluraliste moderne doit impérativement être maintenu, mais doit tout aussi impérativement être pensé à l'intérieur des limites physiques de la planète. Ce qui implique de repenser la séparation entre public et privé sur laquelle table la modernité, mais qui est mise à mal par la question de l'énergie. Or, C. Castoriadis évite cette tension en pensant que la liberté individuelle et la liberté collective se renforcent mutuellement, de sorte que la démocratie ne produit pas systématiquement des libertés individuelles centrifuges, mais est au contraire un formidable outil d'auto-limitation collective.

70 Cette pensée ambitieuse n'est sans doute pas un doux rêve idéaliste. En effet, il est possible de voir Boulder comme une municipalité qui a opté pour une telle auto-limitation démocratique. Boulder est une ville universitaire des États-Unis dans l'État du Colorado dont le Conseil municipal a voté en 2002 la « Résolution 906 », qui engage la ville à réduire ses émissions de

gaz à effet de serre au niveau établi par le Protocole de Kyoto. En novembre 2006, les citoyens de Boulder ont voté une taxe (« Climate Action Plan tax »), la première taxe aux États-Unis exclusivement consacrée à l'atténuation des changements climatiques. Elle a été reconduite par un nouveau vote en novembre 2012. Cette taxe est basée sur la quantité mensuelle d'électricité consommée et a rapporté en 2010 environ \$1,8 millions de dollars. Elle finance le plan d'action pour le climat, qui s'attache principalement à réduire la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et commercial et la mobilité, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, et diminuer les quantités de déchets mis en décharge (City of Boulder, 2014).

71 Certes, ce type d'option suppose une certaine audace, car elle ne repose que sur elle-même, comme le souligne, Philippe Caumières qui parle de cette limite dans les termes suivants:

« Reconnaissant l'absence de garantie ultime, la démocratie est « le régime du risque historique – une autre manière de dire qu'elle est le régime de la liberté – et un régime tragique » ; ce pour quoi elle est aussi « le régime de l'autolimitation », laquelle suppose que chacun soit à même de saisir le danger qui menace et de se comporter en citoyen responsable ». (Caumières, 2014, p. 14.)

72 Nous avons en effet le choix entre la liberté et le confort de la vie nue. Ce qu'A. Sen et C. Castoriadis nous amènent à penser à partir de la crise écologique, c'est que la démocratie ne peut pas se mettre au service du simple confort individuel, car l'exercice de la liberté est un bien supérieur.

Conclusion

73 À partir de mesures actuellement en vigueur en Belgique pour résoudre l'injustice que constitue la pauvreté énergétique, nous avons tenté de montrer que deux questions ne peuvent être séparées : nous devons viser davantage de justice énergétique en même temps qu'une transition énergétique. Mais selon nous, ceci n'est possible qu'en reconsidérant le point de vue du sujet et de sa liberté réelle, de ses capacités.

74 S'en tenir à une redistribution juste de l'énergie, dans l'objectif de réduire les injustices sociales, reviendrait encore à entretenir un système social-historique qui génère une crise environnementale majeure. De même, les projets visant à multiplier les nouvelles sources d'énergie ou à trouver des énergies renouvelables peuvent également constituer des réformes adaptatives du système et même le renforcer, en aggravant d'autant ses défauts notamment en augmentant les injustices sociales.

75 Par contre, si nous prenons la mesure heuristique de la pauvreté énergétique pour les questions de justice et de transition énergétiques, nous découvrons son potentiel subversif pour notre mode de vie : il y a en germe, derrière la crise de l'énergie, une remise en cause de l'ensemble du social historique productiviste qui nous permet d'imaginer les choses autrement.

76 Et pour résoudre la tension qui veut que nous puissions avoir des choix différents sous une condition écologique commune, nous devons repenser la liberté démocratique comme capable de s'auto-limiter. Nous pouvons instituer une tout autre manière de concevoir notre rapport à l'énergie et à l'environnement : l'énergie n'est pas nécessairement la condition d'accès à une vie bonne et heureuse (Sen), pas plus que l'environnement n'est un réservoir neutre, inépuisable (Jonas). Cette condition naturelle de notre autonomie doit être entendue ici dans les deux sens du terme : à la fois une condition de possibilité et un cadre qui la limite (Castoriadis).

Remerciements

77 Cette recherche s'inscrit dans le projet 2GENDERS (Generation and Gender ENergy DEprivation: Realities and Social policies), financé en 2013-2017 par l'administration de la politique scientifique belge BELSPO (référence : BR/121/A5/2GENDERS). Les auteurs remercient vivement plusieurs collègues de l'Université catholique de Louvain pour des discussions stimulantes : Anne Baudaux, chercheuse en anthropologie dans ce projet, Olivier Servais, professeur d'anthropologie, Hervé Pourtois et Philippe Van Parijs, professeurs de philosophie.

Bibliographie

- Adjei A., L. Hamilton et M. Roys, 2011, *A study of homeowners' energy efficiency improvements and the impact of the Energy Performance Certificate*. Hertfordshire: BRE (Building Research Establishment). [En ligne] URL : http://www.ideal-epbd.eu/download/homeowners_questionnaire_wa.pdf, consulté le 15 juin 2014.
- Arendt, H., 2002, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, coll. *Pocket Agora*, Paris, 406p.
- Arent, D., P. Denholm, E. Drury, R. Gelman, M. Hand, C. Kutscher, M. Mann, M. Mehos et A. Wise, 2011, Chapter 13: Status and prospects of renewable energy, F. P. Sioshansi, *Energy, sustainability and the environment: Technology, incentives, behavior*, Elsevier, 367–416.
- Bartiaux, F. (Ed.), 2011, *A qualitative study on home energy-related renovation in five European countries: homeowners' practices and opinions*, Louvain-la-Neuve. [En ligne] URL : http://www.ideal-epbd.eu/download/ideal_epbd_indepth_interviews_Final.pdf Consulté le 15 juin 2014.
- Bartiaux, F., N. Frogneux et O. Servais, 2011, Chapter 3: Energy “Needs”, Desires, and Wishes: Anthropological Insights and Prospective Views, F. P. Sioshansi (ed), *Energy, sustainability and the environment: Technology, incentives, behavior*, Elsevier, pp. 63–87.
- Bartiaux, F., K. Gram-Hanssen, P. Fonseca, L. Ozoliņa et T. H. Christensen, 2014, A practice-theory approach to homeowners energy retrofits in four European areas, *Building Research & Information*, 42, 4, pp. 525–538.
- Bartiaux, F., T. De Menten, O. Servais et N. Frogneux, 2011, *Policies affecting energy poverty in Belgium: Paradoxes between social and climate policies*, présenté au INCLUeSEV meeting, Durham NC, USA, 6-7 octobre 2011, 8p.
- Becker, M. et Kunsch, C. (2014), *Tarification progressive et solidaire de l'électricité, un peu de courage !* 13 janvier 2014. [En ligne] URL : <http://www.moc-site.be/index.php/89-actualites/445-tarification-progressive-et-solidaire-de-l-electricite-un-peu-de-courage> . Consulté le 2 décembre 2014.
- Boardman, B., 2010, *Fixing fuel Poverty: Challenges and Solutions*, Earthscan, London, 224 p.
- Castoriadis, C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Point/Seuil, 544 p.
- Castoriadis, C. et D. Cohn-Bendit et le public de Louvain-la-Neuve, 1981, *De l'écologie à l'autonomie*, Paris, Seuil, 126 p. [réédition : Castoriadis, C., D. Cohn-Bendit, 2014, *De l'écologie à l'autonomie*, Le Bord de l'eau, 106 p.]
- Caumières, P., 2014, Introduction, 8 p., C. Castoriadis et D. Cohn-Bendit, *De l'écologie à l'autonomie*, Le Bord de l'eau, pp. 7–14.
- Christensen, T. H., K. Gram-Hanssen, M. de Best-Waldhober et A. Adjei, 2014, Energy retrofits of Danish homes: is the Energy Performance Certificate useful? *Building Research & Information*, 42, 4, pp. 489–500.
- City of Boulder, Colorado, 2014, *Climate Action Home Page*. [En ligne] URL : <https://bouldercolorado.gov/climate>
- Eames, M. et M. Hunt, 2013, Energy justice in sustainability transitions research, 15 p., *Energy Justice in a Changing Climate – Social equity and low-carbon energy*, K. Bickerstaff, G. Walker et H. Bulkeley (eds), Zed Books, London – New York, pp. 46–60.
- Elias, N., 1939, trad. fr. 1973, *La civilisation des mœurs*, rééd. Calmann-Lévy, 1991, 345 p.
- Flipo, F., 2005, Pour une écologisation du concept de capabilité d'Amartya Sen, *Natures, Sciences, Sociétés*, 13, pp. 68–75.
- Fraser, N., 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. d'E. Ferrarese, La Découverte, rééd. 2011, 178 p.
- Giddens, A., 2011, *The Politics of climate change*, 2^{ème} éd°, Cambridge, Polity Press, 276 p.
- GIEC, *Communiqué de presse du 13 avril 2014*, [en ligne] URL : http://www.ipcc.ch/pdf/ar5/pr_wg3/20140413_pr_pc_wg3_fr.pdf
- Gouvernement Wallon, 2014, *Énergie : adoption définitive de la Tarification progressive, solidaire et familiale*, 17 janvier 2014. <http://nollet.wallonie.be/energie-adoption-d-finitive-de-la-tarification-progressive-solidaire-et-familiale>
- Gram-Hanssen, K., F. Bartiaux, O. M. Jensen et M. Cantaert, 2007, Do homeowners use energy labels? A comparison between Denmark and Belgium, *Energy Policy*, 35, 2879–2888.
- Gram-Hanssen, K., 2010, “Residential heat comfort practices: Understanding users.” *Building Research and Information*, 38, 2, pp. 175–186.

- Gram-Hanssen, K., T.H. Christensen et P.E. Petersen, 2012, Air-to-air heat pumps in real-life use: Are potential savings achieved or are they transformed into increased comfort? *Energy and Buildings*, 53, pp. 64–73.
- Grevisse F. et M. Brynart, 2013, Energy poverty in Europe: Towards a more global understanding, *Rethink, Renew, Restart. Proceedings of the ECEEE summer study 2013*, pp. 1445–1454. [En ligne] URL : <http://proceedings.eceee.org/visabstrakt.php?event=3&doc=5B-185-13> Consulté le 15 juin 2014.
- Honneth, A., 2013, *La lutte pour la reconnaissance*, Folio/Essais, 350 p.
- Huybrechs, F., S. Meyer, J. Vranken, 2011, *La Précarité énergétique en Belgique*, Université Libre de Bruxelles, Universiteit Antwerp, 198 p. [En ligne] URL : http://dev.ulb.ac.be/ceese/CEESE/documents/Energiearmoede_La_Precarite_Energetique_en_Belgique_rapport_final.pdf Consulté le 15 janvier 2014.
- Illich, I, 1975, *Énergie et équité*, Paris, Seuil, 88 p.
- Jackson T., 2009, *Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, De Boeck, 247 p.
- Jeanmart, H. et L. Possoz, 2013, Le rêve de la croissance économique confronté à la réalité des limites physiques et technologiques de l'énergie, van Ypersele, J.-P., Hudon M., (dir), 2013, *Premier congrès interdisciplinaire du développement durable. Quelle transition pour nos sociétés ?*, Namur, pp. 27-39, [En ligne] URL : <http://www.congrestransitiondurable.org/files/files/Recueils/theme-1-couleur.pdf>, consulté le 2 juin 2014.
- Jonas, H., 1979, *Das Prinzip Verantwortung*, Frankfurt am Main, Insel, 428 p. [traduction française : Jonas, H., 1990, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 336 p.]
- Kinney, L., M. Ruzzin, S. Van Pelt et E. Vasatka, 2007, Bolder Boulder: A city's quest to meet Kyoto when federal policies fail, *Saving Energy – Just Do It!, ECEEE 2007 Summer Study*, 3, p. 147–154. [En ligne] URL : http://www.eceee.org/library/conference_proceedings/eceee_Summer_Studies/2007/Panel_3/3.253, consulté le 15 juin 2014.
- Latour, B., 1991 [rééd. 2006], *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 205 p.
- Maréchal, K., 2009, The crucial role of habits in energy consumption: an evolutionary approach on changing current patterns. Act! Innovate! Deliver! Reducing energy demand sustainably, ECEEE 2009 Summer Study Proceedings, pp. 1693–1703. [En ligne] URL : http://www.eceee.org/conference_proceedings/eceee/2009/Panel_8/8.062/paper, consulté le 15 juin 2014.
- Merleau-Ponty, M., 1945, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 560 p.
- Meyer, S. et F. Huybrechs, 2012, Chapitre 7 – La précarité énergétique en Belgique, 24 p., J. Vranken, W. Lahaye, A. Geerts et C. Coppée (eds.), *Pauvreté en Belgique, Annuaire 2012*, Acco, Leuven/Den Haag, pp. 185–208. [En ligne] URL : http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/pauvrete_en_belgique_2012_-_8848_-_11-01-2012_-_binnenwerk_0.pdf. Consulté le 1^{er} octobre 2014.
- Nussbaum, M.C., 2012, *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Paris, Flammarion, trad. Solange Chavel, 300 p.
- Pett, J., 2009, Carbon footprints of low income households; does addressing fuel poverty conflict with carbon saving? Act! Innovate! Deliver!, ECEEE ed(s), ECEEE 2009 Summer Study, pp. 1675–1686. [En ligne] URL : http://www.eceee.org/library/conference_proceedings/eceee_Summer_Studies/2009/Panel_8/8.017/paper, consulté le 15 juin 2014.
- Portail de l'énergie en Wallonie, 2014 ; [En ligne] URL : <http://energie.wallonie.be/fr/audit-energetique-2014.html?IDD=91466&IDC=6386>, consulté le 19 juin 2014.
- Rip, A. et R. Kemp, 1998, Chapter 6. Technological change, 73 p., S. Rayner, E. Malone, *Human choice and climate change, Volume 2, Resources and technology*, Ohio, Battelle Press, pp. 327–399.
- Schatzki, T., 1996, *Social Practices: A Wittgensteinian Approach to Human Activity and the Social*, Cambridge, Cambridge University Press, 242 p.
- Scholsberg, D., 2004, Reconceiving environmental justice: global movement and political theories, *Environmental Politics*, 13, 3, pp. 517–540
- Sen, A., 1999, *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 394 p. [traduction française, Sen, A., 2003, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2003, 480 p.]
- Sen, A., 2009, *The Idea of Justice*, London, Penguin Books, 496 p., [traduction française: Sen, A., 2010, *L'idée de Justice*, Paris, Flammarion, 558 p.]

- Sen, A. (2014), Stop Obsessing About Global Warming, *Real Clear Science*, August 25, 2014. [En ligne] URL : http://www.realclearscience.com/2014/08/25/stop_obsessing_about_global_warming_260657.html
- Shove, E., 2010, Beyond the ABC: Climate change policy and theories of social change, *Environment and Planning A*, 42, 6, pp. 1273–1285.
- Shove, E., M. Pantzar et M. Watson, 2012, *The dynamics of social practice. Everyday life and how it changes*. London, Sage, 208 p.
- Stieß, I., E. Dunkelberg, 2013, Objectives, barriers and occasions for energy efficient refurbishment by private homeowners, *Journal of Cleaner Production*, 48, pp. 250–259.
- Urry J., 2010, Consuming the planet to excess, *Theory, Culture & Society*, 27, 2-3, pp. 191–212.
- Vanneste, D., I. Thomas, L. Goossens, 2007, *Le logement en Belgique*, Enquête socio-économique 2001, monographies, Direction générale Statistique et Information économique, Bruxelles, 223 p.
- Walker, G., 2012, *Environmental Justice: Concepts, Evidence and Politics*, London, Routledge, 256 p.
- Walker, G., et R. Day, 2012, Fuel poverty as injustice: Integrating distribution, recognition and procedure in the struggle for affordable warmth, *Energy Policy*, 49, pp. 69–75.
- Warde, A., 2005, Consumption and theories of practice, *Journal of Consumer Culture*, 5, 2, pp. 131–153.
- Watts, C., M. Jentsch, et P. James, 2011, Evaluation of domestic Energy Performance Certificates in use, *Building Services Engineering Research and Technology*, 32, 4, pp. 361–376.

Notes

- 1 Nous prenons le terme d'environnement, car notre cadre part d'une préoccupation anthropologique, sans pourtant vouloir induire une perspective anthropocentrique.
- 2 Bien sûr, la thématique de la pauvreté énergétique s'insère dans la question plus générale de la production et la consommation d'énergie. Nous nous limitons cependant ici à la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel, en excluant notamment celle due au transport.
- 3 Pour plus de détail, voir par exemple Meyer et Huybrechs (2012).
- 4 Une série de libertés instrumentales sont associées, en tant que moyens, à l'objectif d'accroître les capacités réelles (la fin de toute entreprise de développement) : les libertés politiques, les ouvertures économiques, les opportunités sociales, les garanties de transparence et la sécurité protectrice, interagissant pour favoriser ou diminuer les situations d'injustice réelles vécues par les individus au sein d'une société donnée (Sen, 2003, p. 20).
- 5 Notons qu'A. Sen s'en tient à une conception formelle des capacités contrairement à Martha Nussbaum (2012) qui opte pour des capacités substantielles qui se rapprochent alors d'une perspective des besoins ou des biens premiers.
- 6 Les informations sur cet instrument proviennent du site <http://www.ecopack-wallonie.be/fr> (consulté le 20/6/2014).
- 7 Les écopasseurs donnent aux ménages des conseils de base pour réaliser leurs travaux et ils les accompagnent dans toutes leurs démarches administratives. Ils analysent aussi rigoureusement la capacité de remboursement pour éviter tout risque de surendettement. Un écopasseur s'exprime notamment en langage des signes.
- 8 Isolation thermique de la toiture, des murs ou sols, remplacement des châssis ou du vitrage, placement d'un système de ventilation, installation d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière à biomasse ou à condensation au gaz naturel, propane ou mazout, réalisation d'un audit énergétique... Voir <http://www.ecopack-wallonie.be/fr/pour-quels-travaux/types-bouquets-travaux>
- 9 Ils sont regroupés en quatre catégories : les travaux de performance énergétique (voir la note précédente), les travaux induits réalisés en parallèle de travaux de performance énergétique, les petits travaux économiseurs d'énergie, et les travaux de production d'énergie renouvelable ; parmi ces derniers, certains sont finançables (installation de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage), d'autres pas, mais ils interviennent dans la constitution d'un bouquet (panneaux photovoltaïques, micro-cogénération).
- 10 http://www.ecopack-wallonie.be/upload/TABLEAU_PRIMESECOPACK_2014.pdf
- 11 <http://www.ecopack-wallonie.be/fr>
- 12 Dans le prolongement de cette critique, nous trouvons sous la plume de Fabrice Flipo une critique analogue à la nôtre : tout en reconnaissant la pertinence potentielle de l'approche d'A. Sen sur bien

des points en tant que cadre pour penser la transition écologique, il considère néanmoins qu'une série d'amendements doivent y être apportés. Notamment, nous dit F. Flipo, l'approche d'A. Sen permet de sortir du réductionnisme marchand (en élargissant la base informationnelle), mais pas du réductionnisme économique qui réduit la nature à sa valeur strictement instrumentale, et la présente comme un stock de ressources à notre disposition. C'est néanmoins sur la question de la limite de notre exploitation que nous centrerons la critique à Sen développée dans le cadre de cet article, en référence à Jackson (Jackson, 2009).

Pour citer cet article

Référence électronique

Nathalie Frogneux, Charlotte Luyckx et Françoise Bartiaux, « Liberté individuelle et contraintes matérielles : une approche conceptuelle de la pauvreté énergétique en Belgique », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro 3 | Décembre 2014, mis en ligne le 28 décembre 2014, consulté le 15 mai 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15617> ; DOI : 10.4000/vertigo.15617

À propos des auteurs

Nathalie Frogneux

Philosophe, Professeure à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve), SSH/ISP/IACS/CEUR/LAAP, 14 place D. Mercier, bte L3.06.01, B-1348-Louvain-la-Neuve, Belgique, courriel : nathalie.frogneux@uclouvain.be

Charlotte Luyckx

Docteur en Philosophie, Assistante à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve), SSH/ISP/CEFI, 14 place D. Mercier, bte L3.06.01, B -1348-Louvain-la-Neuve, Belgique, courriel : charlotte.luyckx@uclouvain.be

Françoise Bartiaux

Sociologue, Maître de Recherche au FNRS, Professeure à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve), SSH/IACS/DEMO-LAAP-CIRFASE, Collège Jacques Leclercq, Place Montesquieu 1, bte L2.08.03, B-1348-Louvain-la-Neuve, Belgique, courriel : francoise.bartiaux@uclouvain.be

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

La pauvreté énergétique a été conceptualisée comme une injustice environnementale par Walker et Day (2012). Notre papier se situe dans le prolongement de cette approche, et l'inscrit de façon critique à l'intérieur de la réflexion menée par Amartya Sen sur les capacités (1999, 2009). Nous montrons combien, d'une part, l'idée de justice de Sen qui repose sur la notion de capacité peut être pertinente pour penser la justice énergétique et environnementale, mais combien, d'autre part, cette approche demeure insuffisante pour penser la transition écologique. Nous proposons un cadre conceptuel dans lequel une voie démocratique de transition serait possible. Pour cela, nous proposons de penser la liberté et l'imagination sociale dans un cadre non libéral avec le concept d'autonomie de C. Castoriadis.

Energy poverty has been conceptualized as an environmental injustice by Walker and Day (2012). Our paper is an extension of this approach and situated it in a critical way inside Amartya Sen's work on capabilities (1999, 2009). We show on the one hand how Sen's idea of justice, which is based on the notion of capability, is relevant to think energy justice and environmental justice, but, on the other hand, that this approach is insufficient to think the ecological transition. We propose a conceptual framework outlying a democratic way to

transition. We suggest turning to non liberal conceptions of freedom and social imagination with C. Castoriadis' concept of autonomy.

Entrées d'index

Mots-clés : capacités, écologie, liberté individuelle, liberté collective, auto-limitation, autonomie, pauvreté énergétique, injustice environnementale, imaginaire social

Keywords : Capabilities, ecology, individual freedom, collective freedom, self-limitation, autonomy, energy poverty, environmental injustice, social imagination